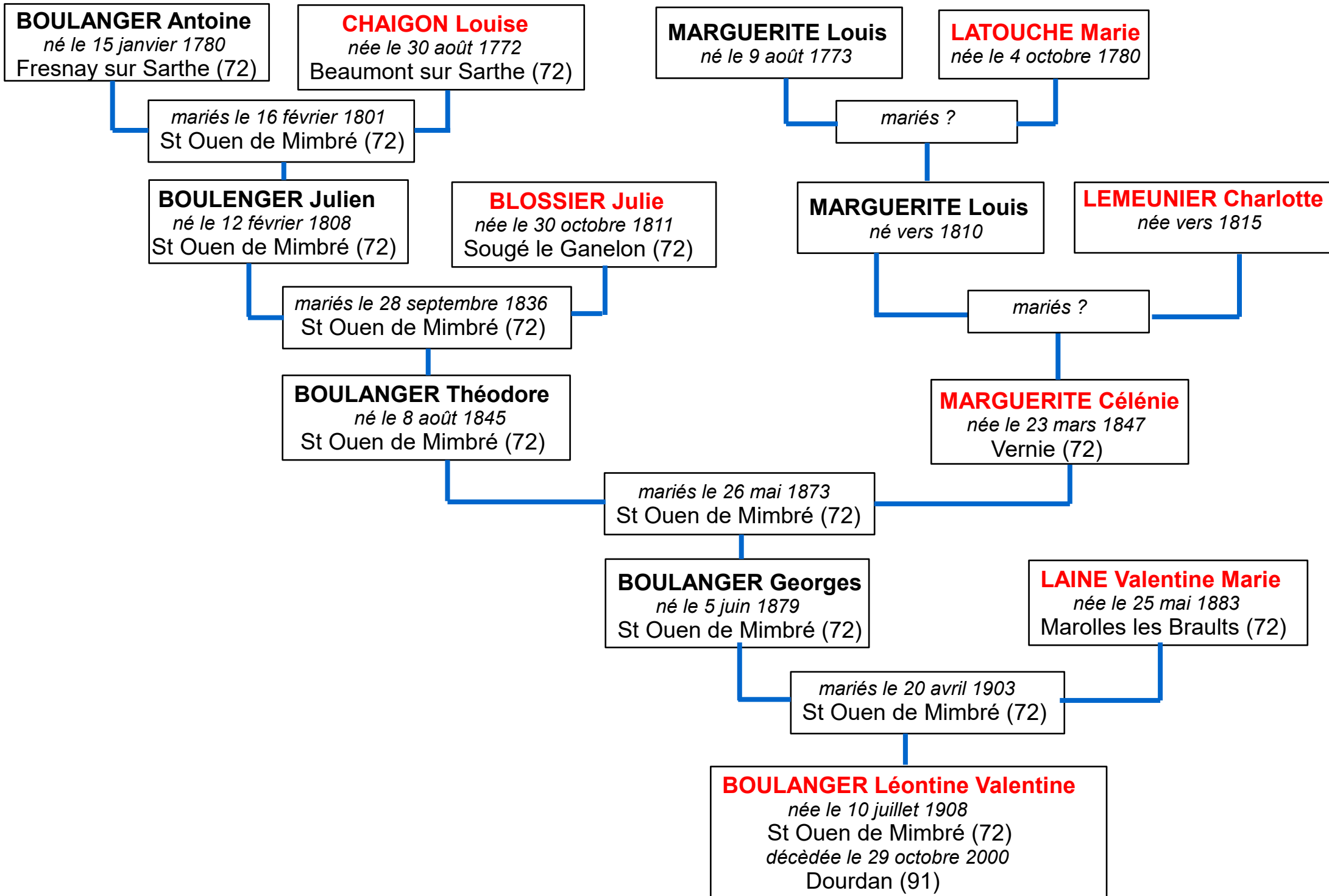


**Un acte de mariage insolite
le 25 mai 1809**



Un coin de campagne du nord Sarthe



Acte de naissance de Julie BLOSSIER

Le 30 octobre 1811 à Sougé le Ganelon

Le mil huit cent onze le trentième jour du
mois d'octobre à deux heures du soir
par devant nous Gabriel Forti Maire
officier public de l'état civil de la
Commune de Sougé le Ganelon
arrondissement communal de Mantes
département de la Seine et Oise
le sieur Jean Blossier âgé de vingt trois
ans demeurant au dit Sougé professeur
de cultivateur lequel nous se déclare
que ce jourd'hui à trois heures du
matin est né de lui déclarant et de
Charlotte Jacquemine Chaumont son
marié de la Seine Oise de Mimbres
à trois ans son fils au enfant d'un
seminaire qui nous présente et auquel

il a déclaré vouloir donner
Le prénom de Julie la dite déclarative
faite en présence de Jacques Chaumont
oncle de l'enfant au costs maternel âgé
de vingt trois ans demeurant commune
de Saint Ouen de Mimbres professeur de
Cultivateur et de Maurice Vignier âgé
de trente trois ans demeurant au dit
Sougé professeur de l'esperance et son
le père et le témoin signés avec nous
le présent acte for le dit Chaumont
qui a déclaré de savoir signer Enquie
Jean Blossier Julie D'ait
Maurice Vignier
Forti
Maire

Le père : Jean BLOSSIER, 23 ans, cultivateur.

La mère : Charlotte Jacquemine CHAUMONT

Le couple s'est marié à Saint Ouen de Mimbres environ trois ans auparavant

Tables Décennales 1802 – 1832 à St Ouen de Mibré

Menca Gumbet	29. Mars 1809
Mosses, Jean Marie	
à Charlotte Jacquemin Chaumont	25. Mai 09
Bayille, Julien Marie	
à Marie Colasse	1 ^{er} 9 ^{bre} 09
Nestor Jean Marie à	
Marie Gandon.	7. 09
Noirin, Augustin, Marie	
à Marie Lemee	8. 8 ^{bre} 1810
Nossier Jacques Marie	
à Jacquemin Chaumont	26. août 09

Mariage BLOSSIER Jean et Charlotte Jacquemine CHAUMONT le 25 mai 1809

Mariage BLOSSIER Jacques et Jacquemine CHAUMONT le 26 août 1810

M A I R I E de Saint ouen de Membre

ACTE de Mariage de Jean Blossier avec Charlotte Jaquine Chaumon fille

L'an mil huit cent neuf, le vingt cinq du mois de Mai à huit heures du matin à Four Devaux Nous Francois Drouel Maire et Officier Public de l'Etat Civil de la Commune de Saint ouen Arrondissement Communal de Mamers, Departement de la Sarthe, Sont comparus Jaques Nicolas Chaumon age de vingt ans, né à Saint ouen de Membre le vingt quatre du mois de Juillet l'an mil sept cent quatre vingt neuf profession de Cultivateur demeurant à Saint ouen fils majeur de Jaques Chaumon Cultivateur age de soixen et un an et de Sainte Jaquine de Saint ouen de Membre. Epoux de Sainte Jaquine de Saint ouen de Membre. Cette commune est le lieu de naissance de ce mariage. Et de Sainte Jaquine de Saint ouen de Membre. Cette commune est le lieu de naissance de ce mariage. Et de Sainte Jaquine de Saint ouen de Membre. Cette commune est le lieu de naissance de ce mariage.

Et de Charlotte Jaquine Chaumon fille majeure age de dix sept ans, née à Saint ouen de Membre le dix sept du mois de Decembre l'an mil sept cent quatre vingt sept profession de sifiluze demeurant à Saint ouen fille majeure de Jaques Chaumon Cultivateur age de soixen et un et de Sainte Jaquine de Saint ouen de Membre. Cette commune est le lieu de naissance de ce mariage. Et de Sainte Jaquine de Saint ouen de Membre. Cette commune est le lieu de naissance de ce mariage.

Lesquels nous ont requis de proceder à la celebration du mariage projeté entre eux, en deux les publications ont été faites par deux dimanches et affiché deux dimanche le vingt huit et le vingt neuf suivant la loi et n'ont eu aucune opposition au dit mariage de Jean Blossier et de Charlotte Jaquine Chaumon la future et gendre.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requisiion, en après avoir donné lecture de toutes les piéces ci-dessus mentionnées en des chapitres six du titre du Code Civil, intitulé : du Mariage, avons déclaré au futur Epoux en à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour mari en pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément en affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Blossier et Charlotte Jaquine s'engagent

sont unis en mariage ; de quoi, Nous avons dressé le présent Acte, en présence de Julien Blossier tuteur biens d'enfant age de trente ans, domicilié à Saint ouen de Membre profession de Cultivateur et de Julien George Blossier oncle du futur Epoux age de soixen et un ans, domicilié à Saint Paul le. Et de Jaques Blossier père du futur Epoux age de vingt un ans, domicilié à Saint ouen de Membre profession de Cultivateur. Et de Ambroise Drouel Cultivateur du futur Epoux age de quarante ans, domicilié à Saint ouen de Membre qui sont tous les témoins du mariage de Jean Blossier et de Charlotte Jaquine Chaumon la future Epouse.

lesquels, en après qu'il leur en a été donné aussi lecture, l'ont signé avec nous, en les Parties Contractantes. Le dit Jean Blossier et Charlotte Jaquine Chaumon avec les dit témoins. Et de Julien Drouel Maire de Saint ouen de Membre. Le vingt cinq Mai mil huit cent neuf. Royé trois et six.

Galthe Horbin Julien Blossier Julien Drouel
 Jean Blossier Charlotte Chaumon
 F. Drouel M. Blossier M. Drouel

Eu de Charlotte Jaquine Chaumon fille majeure
âgée de Dix Sept ans, née à Saint ouen
de Minibre. le Dix Sept du mois de Decembre.
l'an mil sept cent quatre. ou se — profession de silence.
— demeurant à Saint ouen fille majeure de
Jeaque Chaumon Cultivateur âgé de Soixantuit et de de
Jeante Jaquine. Du sexe. a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse. car. pere. et Mere. Dame. par. dans ledit Jean Blossier
est inscrit de l'an Mil huit cent neuf est le frère par le chef de
son de l'écroulement, et du son. soit de son greffature de
Mamere de l'an Mil huit cent huit

Charlotte Jaquine CHAUMON est bien la mariée
fille de Jeaque CHAUMON et de Jeaquine DUFEUX
elle est majeure... mais n'a que 17 ans !

Le frère et la sœur se marieraient-ils ensemble ?

Où est passé le marié, Jean BLOSSIER ?

Aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code Civil, intitulé : du mariage, avons déclaré au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Gossiel et Charlotte Jeannique. S'unionnent

sont unis en mariage ; de quoi, nous avons dressé le présent acte, en présence de
M. Julien Gossiel tuteur bien vuillant
âgé de trente ans, domicilié à Saint
Gorge profession de Cultivateur. et de Julien
Gossiel oncle du futur — âgé de soixante
dix ans — ans, domicilié à Saint Paul le
Gautier, profession de Cultivateur ; de Jacques
Gossiel frère du futur — âgé de vingt un
ans, domicilié à Saint ouen de
Membre profession de Cultivateur. et de Ambroise
Doüet Curateur du futur Epoux et âgé de quarante
cinq ans, profession de Cultivateur domicilié à
Saint ouen de Membre qui sont tous les membres
du mariage de Jean Gossiel et de Charlotte
Jeannique sa future épouse.

Le marié est assisté par Ambroise DOÛET, curateur. Pourquoi ?

lesquels, en après qu'il leur en a été donné aussi lecture, l'ont signés
avec nous, en les Parties Contractantes. Le Dit Jean Blossier et
Charlotte Jaquine chaumont avec les Dits Veuves de
de Honniet de Clave de Saverie. Signé par eux
Sou signé fait Leyre tout acte a la Mairie Communale
de Saint euen de Minibre. Le vingt Cinq Mai Mil huit cent
neuf. Royé trois et nul de vray.

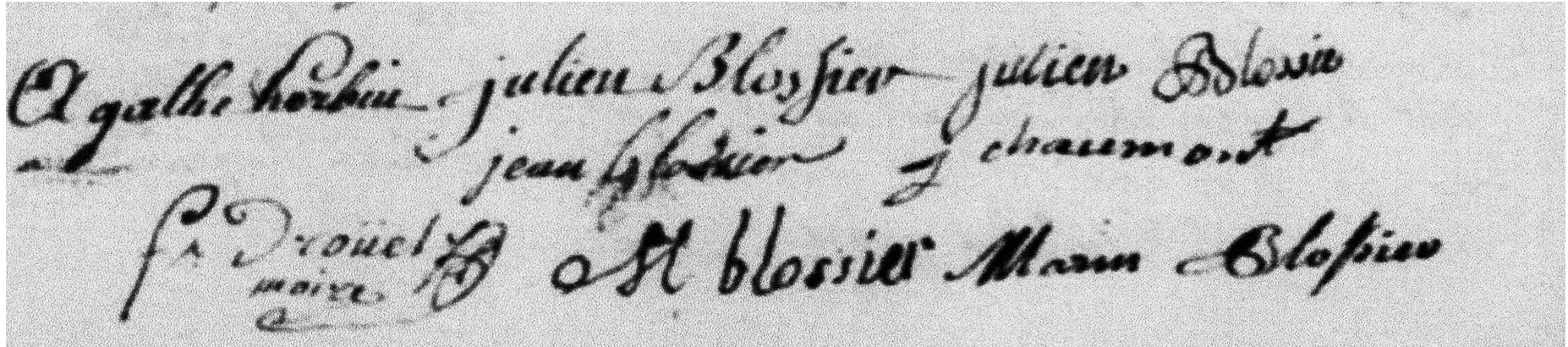
Agathe horbin julien Blossier julien Dolé
jean Blossier chaumont
fr. Douët M. Blossier Marin Blossier

Ambroise DOÛET, le curateur, est aussi l'oncle du marié

Le Jean BLOSSIER, qui signe l'acte, est-il le marié ?

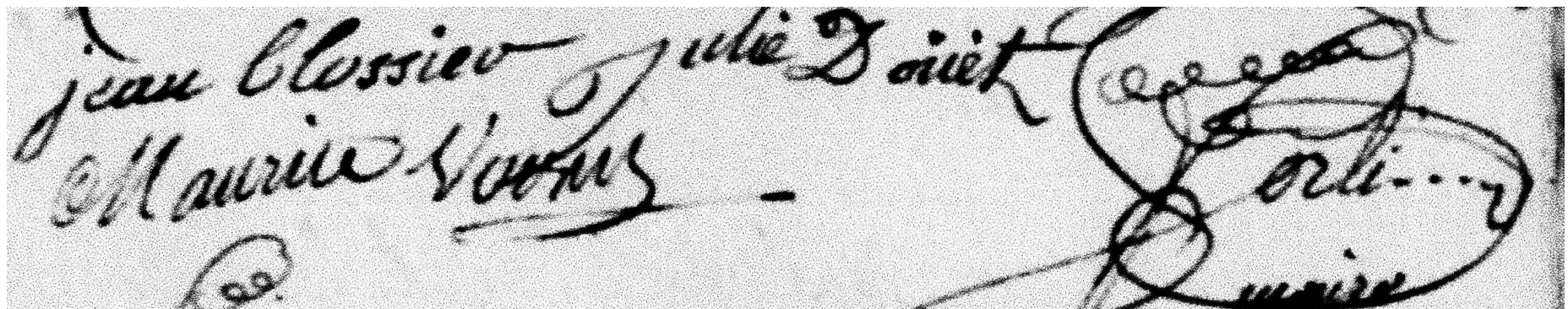
Les signataires des actes

25 mai 1809, au mariage de Jean BLOSSIER



A gallic horbin Julien Blossier Julien Blovie
jean Blossier J. Chaumont
F. Drouet M. Blossier Marin Blovie
maire

30 octobre 1811, à la naissance de Julie, la fille de Jean



jean Blossier Julie Drouet
Maurice Drouet
maire

La majorité matrimoniale en France

Loi du 1er germinal an XII (22 mars 1804)

Elle est fixée à :
Pour les garçons 25 ans
Pour les filles 21 ans

Mariage du 25 mai 1809 :

Jean BLOSSIER est âgé de 20 ans, donc mineur.

Charlotte Jeaquine CHAUMON est âgée de 17 ans, donc mineure.

Pourquoi Charlotte est-elle déclarée majeure ?

Les futurs mariés mineurs ont-ils adressé des
« **Sommations respectueuses** » à leurs familles ?